



Entrée en location avec des travaux en attente

Par Naoelle

Bonjour,

Je vous contacte car je dois entrer dans un logement le 21/10/22 je n'ai pas encore signé le bail mais je vais bientôt le faire et en résumé, il y a des travaux à faire: refaire l'électricité dans la salle de bain et dans une chambre suite à un dégâts des eaux il y a quelques mois. Les assureurs se renvoient la balle et cela traîne, nous n'avons pas de date de fixée, or nous entrons dans le logement bientôt. Sur le bail il est notifié que des travaux électriques doivent être faits sans plus. La propriétaire ne veut pas faire de réduction de loyer en attendant ni d'attestation sur l'honneur comme quoi les travaux vont être faits dans un délai de 2 mois maximum. Il n'y a donc pas l'électricité dans deux pièces, l'agence nous dit de mettre des rallonges sachant que la machine à laver et le sèche linge seront installés dans la salle de bain. Est-ce normal? Doit-on se méfier? On doit signer le bail mercredi prochain ou vendredi prochain...

Dans l'attente et bien cordialement,

Mme GHOMARI

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre vrai nom sur un forum public.

Ne signez pas ce bail car ce qui vous est proposé est DANGEREUX !

Après le dégât des eaux, vous voulez en plus un incendie ou pire un arrêt cardiaque ?

NB : une machine à laver + un sèche linge n'ont pas leur place dans une salle de bain. Préférez un logement qui ne met pas votre santé en danger.